

**LICENCE D'UTILISATION R&D DES PRODUITS D'ARCHIVE PLEIADES NEO
ATTRIBUEE A TITRE GRATUIT PAR AIRBUS DS
POUR LE CNES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS FRANÇAIS
DANS LE CADRE DU PROGRAMME CO3D**

Veuillez lire attentivement les termes et conditions de cette licence d'utilisation avant de passer commande de Produits Standards et de Produits à Valeur Ajoutée.

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'Accord de licence CO3D (ci-après l'« Accord ») conclu entre le Centre National d'Etudes Spatiales (ci-après « CNES ») et Airbus DS Geo SA (ci-après « Airbus DS »), Airbus DS donne accès aux produits d'archive Pléiades Neo au bénéfice du CNES et des Partenaires Institutionnels Français pour des besoins de Recherche et Développement.

L'accomplissement de l'un des actes suivants implique l'acceptation par l'**Utilisateur** des termes de la présente licence (ci-après la « Licence ») :

- la passation d'une commande de **Produit Standard** et/ou de **Produit à Valeur Ajoutée** par l'**Utilisateur** par quelque moyen que ce soit, étant entendu que les dispositions de ladite commande ne sauraient prévaloir sur les termes de la Licence et que toute disposition contraire est inopposable à Airbus DS ;
- l'ouverture de l'emballage du **Produit Standard** et/ou du **Produit à Valeur Ajoutée** sur support physique ;
- le téléchargement et/ou l'installation et/ou la manipulation du **Produit Standard** et/ou du **Produit à Valeur Ajoutée** sur tout équipement informatique ;
- la rétention du **Produit Standard** et/ou du **Produit à Valeur Ajoutée** pendant quinze jours après réception.

Cette licence est établie entre Airbus DS et l'**Utilisateur** pour l'utilisation des **Produits Standards** et/ou des **Produits à Valeur Ajoutée** limitée à ses **Besoins propres**.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Utilisateur : désigne (i) le CNES ou (ii) l'entité institutionnelle française ou la personne physique rattachée à une entité institutionnelle française qui reçoit de ce dernier l'autorisation d'accéder au **Produit Standard** et/ou au **Produit à Valeur Ajoutée**.

Utilisateur Final Affilié : désigne toute personne morale de droit privé français engagée dans un projet commun avec l'Utilisateur.

Produit Standard : désigne le produit de base généré par le système Pléiades Neo et fourni par Airbus DS.

Produit à Valeur Ajoutée : désigne tout produit généré à partir du **Produit Standard**, traité au moyen de toute méthode introduisant une modification de la forme du Produit Standard, le Produit Standard pouvant toutefois être rétabli par ingénierie inverse du produit lui-même. Nonobstant ce qui précède, par exception expresse, tout Modèle

Numérique d'Élévation ainsi que tout Modèle Numérique de Terrain dérivé d'un **Produit Standard** sera toujours considéré comme un **Produit à Valeur Ajoutée**

Produit Dérivé : désigne tout produit généré dans le cadre du traitement de tout **Produit Standard** au moyen de toute méthode introduisant une modification de la forme du **Produit Standard**, ce dernier ne pouvant pas être rétabli par une quelconque ingénierie inverse du produit lui-même et qui ne contient aucune donnée image issue du **Produit Standard**. Nonobstant ce qui précède, par exception expresse, tout Modèle Numérique d'Élévation ainsi que tout Modèle Numérique de Terrain (sous quelque forme que ce soit, par exemple une base de données) dérivé d'un **Produit Standard** ne sera jamais considéré comme **Produit Dérivé**.

Besoin propre : désigne les besoins de l'**Utilisateur** au titre de ses activités de **Recherche et Développement** non marchandes dans le cadre de sa mission institutionnelle.

Recherche et Développement : désigne toute utilisation du **Produit Standard** et/ou du **Produit à Valeur Ajoutée** et/ou de **Produit Dérivé** dans un cadre de :

- recherche fondamentale et/ou recherche appliquée ;
- phase d'amorçage et de démonstration afin de mettre au point des produits et/ou services basés sur des données d'observation de la Terre par satellite.

Est exclue de la **Recherche et Développement** la commercialisation du **Produit Standard** et/ou du **Produit à Valeur Ajoutée** et/ou du **Produit Dérivé**.

ARTICLE 2 – LICENCE

2.1 Usages Autorisés

Par la présente, Airbus DS concède à l'**Utilisateur** dans le cadre de l'Accord une licence, non-exclusive non cessible et non transférable, lui permettant pour ses **Besoins propres** :

- a) d'installer le **Produit Standard** et/ou le **Produit à Valeur Ajoutée** sur autant d'ordinateurs personnels que nécessaire dans ses locaux, y compris sur un réseau informatique interne (à l'exclusion expresse du réseau Internet, excepté dans les conditions prévues par le paragraphe (g et j) ci-dessous) pour les usages autorisés dans le présent article 2.1 ;
- b) d'effectuer un maximum de 10 copies du **Produit Standard** et/ou du **Produit à Valeur Ajoutée**, sous réserve des nécessités propres aux dispositions du paragraphe (f) ci-dessous, aux fins d'installation, d'archivage ou de sauvegarde en cas d'incident ;
- c) d'utiliser le **Produit Standard** et/ou le **Produit à Valeur Ajoutée** pour la réalisation de ses **Besoins propres**, à l'exception de toute autre utilisation ;
- d) de modifier le **Produit Standard** et/ou le **Produit à Valeur Ajoutée** afin de produire d'autres **Produits à Valeur Ajoutée** dans le cadre de ses **Besoins propres** ;
- e) de modifier le **Produit Standard** et/ou le **Produit à Valeur Ajoutée** afin de produire, d'utiliser et de distribuer librement des **Produits Dérivés** ;
- f) de partager le **Produit Standard** et/ou le **Produit à Valeur Ajoutée** avec des **Utilisateurs** pour la réalisation de leurs **Besoins propres**, à la condition expresse que ces **Utilisateurs** aient préalablement signé avec Airbus DS une licence d'utilisation identique à la présente;
- g) d'afficher sur un site Internet des extraits du contenu du **Produit Standard** et/ou du **Produit à Valeur Ajoutée**, dans un format image compatible Internet avec mention lisible du crédit suivant : "contient des informations Pléiades Neo © Airbus DS _____ (année de prise de vue)" écrit en entier. Cette mise en ligne sera effectuée uniquement dans le cadre d'une présentation de ses **Besoins propres** ou de la diffusion d'un rapport ou d'une publication sur ses **Besoins propres**, à l'exclusion de tout autre objet. L'affichage de cet

extrait ne pourra en aucun cas donner lieu à téléchargement et l'ensemble de ces extraits ne permettra pas de couvrir plus de 2048x2048 pixels. Avant toute mise en ligne, l'**Utilisateur** en informera Airbus DS en précisant l'adresse URL qu'il a utilisée à l'adresse suivante : intelligence-services@airbus.com ;

- h) d'imprimer des extraits de 2048 x 2048 pixels maximum, du **Produit Standard** et/ou du **Produit à Valeur Ajoutée** pour ses **Besoins propres** ; sur l'extrait imprimé, le crédit suivant devra apparaître de façon lisible : "Pléiades Neo © Airbus DS _____ (année de prise de vue)" écrit en entier ;
- i) de permettre aux **Utilisateurs** d'accéder au **Produit Standard** et/ou au **Produit à Valeur Ajoutée** pour la réalisation des **Besoins propres** de l'**Utilisateur**.
- j) l'**Utilisateur** est autorisé à afficher le **Produit Standard** et/ou le **Produit à Valeur Ajoutée** sur un site web en pleine résolution au seul bénéfice d'autres **Utilisateurs** avec mention lisible du crédit "Pléiades Neo © Airbus DS _____ (année de prise de vue)" écrit en entier
- k) de partager le **Produit Standard** et/ou le **Produit à Valeur Ajoutée** avec un **Utilisateur Final Affilié** pour la réalisation de leurs besoins de Recherche & Développement non marchands. Le projet commun de Recherche & Développement sera communiqué par l'**Utilisateur Final Affilié** et l'**Utilisateur** au CNES et à Airbus DS.

Tout droit non expressément concédé par Airbus DS au titre du présent Article 2.1 est réservé par Airbus DS.

2.2 – Usages interdits

A l'exception des cas définis à l'article 2.1 e), 2.1 f) et 2.1 j), l'**Utilisateur** s'engage à ne pas distribuer, vendre, louer, céder ou mettre en ligne, gratuitement ou à titre onéreux, des **Produits Standards** et des **Produits à Valeur Ajoutée**.

ARTICLE 3 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

- 3.1 Airbus DS est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les **Produits Standards** et plus globalement sur les données générées par le système Pléiades Neo contenues dans les **Produits à Valeur Ajoutée**.
- 3.2 Le **Produit Standard**, le **Produit à Valeur Ajoutée** et les données images satellitaires qu'il contient, sont protégés par le droit d'auteur (articles L111-1 et suivants du Code français de la Propriété Intellectuelle), par les dispositions des articles L 341-1 à 343-7 du même Code, relatives aux bases données, ainsi que par les conventions internationales et lois étrangères applicables.
- 3.3 L'origine des **Produit Standards** doit être mentionnée dans toute publication faisant usage de ces données, ou tout support reproduisant des résultats obtenus à partir de ces données. A ce titre, la mention suivante : "Pléiades Neo© Airbus DS (année de prise de vue)" devra être intégralement reproduite.

En outre tout **Produit à Valeur Ajoutée** devra comporter ou être accompagné de la mention suivante : "Pléiades Neo © Airbus DS _____ (année de prise de vue), nom de l'**Utilisateur** ayant généré le **Produit à Valeur Ajoutée** (année de production du **Produit à Valeur Ajoutée**), tous droits réservés".

L'**Utilisateur**, détenteur des droits de propriété du **Produit Dérivé** s'efforce de mentionner que ces produits ont été réalisés à partir des données Pléiades Néo.

ARTICLE 4 – GARANTIE – RESPONSABILITE

- 4.1 Airbus DS garantit qu'elle possède des droits suffisants sur le **Produit Standard** pour les mettre à la disposition de l'**Utilisateur** conformément aux termes de la Licence et le garantit à ce titre contre les éventuelles revendications de tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle.

- 4.2 Le **Produit Standard** est complexe ; Airbus DS ne garantit pas que le **Produit Standard** est exempt de bugs, d'erreurs, de défauts ou d'omissions et que l'utilisation du **Produit Standard** ne comportera aucune erreur et ne sera jamais interrompue ni que toutes les non-conformités seront corrigées ou susceptibles de l'être. Elle ne garantit pas non plus que le **Produit Standard** répondra à toutes les exigences ou à toutes les attentes de l'**Utilisateur** ni qu'il sera adapté aux objectifs attendus par l'**Utilisateur**. Aucune garantie expresse ou implicite d'aptitude à un usage spécifique n'est associée à la vente ou à l'utilisation du **Produit Standard**. Airbus DS décline toutes les garanties autres que celles expressément définies aux Articles 4.1 et 4.2. Dans le cas où le support sur lequel Airbus DS livre le **Produit Standard** à l'**Utilisateur** est défectueux, ainsi que démontré par l'**Utilisateur** et accepté par Airbus DS, Airbus DS remplacera ledit support. Toute demande de remplacement sera notifiée à Airbus DS dans les sept (7) jours suivant la livraison du **Produit Standard** à l'**Utilisateur**.
- 4.3 Airbus DS ni aucune personne ayant participé au développement et/ou à la production, et/ou à la fourniture du **Produit Standard**, ne pourra être tenue responsable de tous dommages indirects et/ou immatériels (tels que perte de production, de revenu, de chiffre d'affaire, manque à gagner, surcoût de production...) résultant du présent contrat. Airbus DS ni aucune personne ayant participé au développement et/ou à la production, et/ou à la fourniture du **Produit Standard**, n'est en aucun cas responsable des dommages résultant de l'usage des informations et données contenues dans le **Produit Standard**.

La responsabilité totale et cumulée d'Airbus DS et de toute personne ayant participé au développement et/ou à la production et/ou à la fourniture du **Produit Standard** ne pourra en aucun cas excéder la somme maximale de 500 (cinq cent) Euros.

ARTICLE 5 – DIVERS

- 5.1 La durée du Contrat de licence de l'**Utilisateur** est limitée à la durée de validité des droits d'auteurs sur les **Produits Standards**. Outre toutes les autres mesures auxquelles il est habilité à recourir au titre de la licence ou par la loi, Airbus DS peut résilier sous un délai de 15 jours ouvrés la Licence après mise en demeure restée sans réponse par écrit (ou courriel) de l'**Utilisateur** si celui-ci enfreint l'une quelconque des clauses de la Licence. Dans ce cas l'**Utilisateur** ne pourra réclamer aucune compensation. Dès la résiliation, l'**Utilisateur** devra retourner les **Produits Standards** à Airbus DS et détruire tout produit à valeur ajoutée en résultant.
- 5.2 L'**Utilisateur** ne cèdera ni partiellement ni intégralement la Licence sans avoir reçu l'accord préalable écrit d'Airbus DS.
- 5.3 Le présent contrat de licence de l'**Utilisateur** est régi par la loi française. Tous les litiges seront soumis à la compétence des tribunaux de Toulouse, France.

Fait à _____, le _____

Nom de l'Utilisateur :

Cachet de l'Utilisateur :